



RÉPONSE À LA MOTION

Auteurs	Groupes CVPO par le député Philipp Matthias Bregy, CSPO par le député Diego Clausen et SVPO par le député Michael Graber
Objet	Les bulletins d'arrivée électroniques réduisent la bureaucratie
Date	15.12.2017
Numéro	4.0297 <i>En collaboration avec le DEF</i>

La loi sur l'hébergement la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR) a été modifiée avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Police cantonale (LPol). Elle prévoit que la saisie des données sous forme électronique est désormais possible.

Le service informatique de la Police cantonale prépare un serveur d'accueil pour les données électroniques des bulletins d'hôtel avec le détail des champs nécessaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, moyen de transport, durée du séjour, accompagnants).

Cette solution informatique sera définitivement validée par le Préposé cantonal à la protection des données, puis présentée à l'Association hôtelière du Valais, pour suite utile auprès de ses membres.

Il est proposé l'acceptation de la motion dans le sens où elle est réalisée.

Conséquences sur la bureaucratie : à déterminer

Conséquences financières : selon le coût de la solution informatique

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Sion, le 14 février 2019